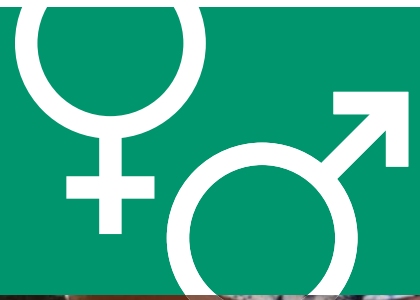




Synthèses de connaissances sur le **genre** et les systèmes **ESEC**



Ne laisser personne pour compte : les systèmes ESEC, le genre et les ODD

Synthèse 1, n° 2

Photo : Dominic Chavez/Banque mondiale

MESSAGES CLÉS

- **Les systèmes d'enregistrement et des statistiques de l'état civil (ESEC) ainsi que les systèmes d'identité sont (plus) importants pour les femmes.** Les inégalités entre les sexes contribuent à l'exclusion des filles et des femmes les plus désavantagées des systèmes d'enregistrement de l'état civil et des systèmes d'identité nationale, ce qui exacerbe ces inégalités. En fait, l'enregistrement de l'état civil et les documents d'identité contribuent à abolir les inégalités en aidant à protéger les femmes et les filles contre les mariages d'enfants, en garantissent leurs droits successoraux et un divorce équitable, et en facilitant leur accès à la participation politique et aux services financiers modernes. Ces avantages font en sorte que les systèmes d'ESEC et d'identité ont une plus grande valeur pour les femmes que pour les hommes.
- **L'adoption d'une perspective sexospécifique devrait éclairer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des documents d'identité et des statistiques de l'état civil.** En fait, il est nécessaire d'adopter une perspective sexospécifique car les inégalités entre les sexes entraînent des contraintes de l'offre et de la demande qui entravent l'enregistrement de l'état civil et l'obtention de documents d'identité (lesquelles ont notamment une incidence sur l'enregistrement des naissances par les mères), et déterminent ainsi bon nombre de lacunes et de défis liés aux statistiques de l'état civil.
- **Les femmes sont tout particulièrement bien placées pour être des actrices de changement en faveur de la mise en place de systèmes universels d'identité et d'enregistrement civil qui « ne laissent personne pour compte ».** Ce rôle leur convient parfaitement puisqu'elles possèdent une connaissance directe des faits d'état civil au sein de leur famille et qu'elles préfèrent investir dans le bien-être des membres de leur famille.

- **Les statistiques publiées indiquent des inégalités entre les sexes en matière de couverture des systèmes d'ESEC et de couverture de l'enregistrement de l'identité.** De plus, les statistiques par sexe indiquent que les inégalités entre les sexes en matière de taux d'enregistrement peuvent être dissimulées par les moyennes nationales et mondiales; que les mères célibataires et adolescentes qui ont des enfants ainsi que les mariages non enregistrés entraînent des naissances non enregistrées et des coûts intergénérationnels; et que les décès des femmes peuvent être systématiquement sous-enregistrés.
- **Un programme d'action, de recherche et de données en matière d'identité et d'ESEC qui est éclairé par une perspective sexospécifique** comprend l'amélioration des données sur l'enregistrement et la certification des mariages; l'amélioration de l'enregistrement des décès et des causes de décès dans une perspective sexospécifique; l'examen des inégalités relatives à la couverture des faits d'état civil au sein des pays; l'examen des obstacles sexospécifiques à l'enregistrement qui sont liés à l'offre, y compris les restrictions juridiques; la mise à l'essai d'interventions efficaces pour augmenter la couverture de l'enregistrement et réduire les écarts entre les sexes; et concevoir des programmes préconisant une approche de conception axée sur l'humain qui vise à profiter aux femmes et aux filles.

LE RÔLE DES SYSTÈMES D'ESEC DANS LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'enregistrement de l'état civil est « l'inscription continue, permanente, obligatoire et universelle » des faits d'état civil, y compris les naissances, les décès, les mariages et les divorces ([Nations Unies, Division de la Statistique s.d.](#)). Les systèmes universels d'enregistrement des faits d'état civil qui sont entièrement fonctionnels fournissent des statistiques de l'état civil, ce qui permet d'obtenir des statistiques désagrégées publiées en temps réel, permanentes et continues, qui sont largement exemptes d'erreurs d'échantillonnage et comportent relativement peu d'erreurs de réponse. Ils ajoutent de la valeur aux systèmes statistiques en fournissant des données fiables, granulaires et en temps opportun, à relativement peu de frais, et peuvent aider à combler les lacunes en matière de données sexospécifiques. L'enregistrement de l'état civil est également essentiel pour la protection sociale et le développement inclusif. Il permet de fournir une identification fondamentale, au moyen des certificats de naissance et des pièces d'identité nationale, dont les personnes ont besoin pour exercer les responsabilités et les droits de citoyens, et effectuer des transactions dans l'économie moderne.

De plus, un système universel d'ESEC qui est entièrement fonctionnel est l'une des exigences principales pour atteindre l'objectif de développement durable « Ne laisser personne pour compte », ainsi qu'un objectif transversal des ODD. Ces derniers engagent les pays à suivre les progrès réalisés par rapport à 17 objectifs et à 169 cibles, et ce, au moyen de 232 indicateurs mesurables. Par ailleurs, les systèmes d'ESEC contribuent à atteindre les cibles des ODD et à suivre les progrès en fournissant le numérateur ou le dénominateur de 67 indicateurs, lesquels sont répartis sur

12 objectifs (Mills et coll. 2017). La démonstration du caractère essentiel des systèmes d'ESEC pour les ODD a été consacrée comme cible 16.g, laquelle vise à « garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances ». D'autres cibles, telles que la réduction du nombre de mariages d'enfants (5.3), exigent l'amélioration des systèmes d'ESEC (Mills et coll. 2017). Les données des systèmes d'ESEC constituent la meilleure source pour déterminer le dénominateur de l'ensemble des cibles et des indicateurs axés sur la population, comme ceux de l'ODD 1, qui vise à réduire la pauvreté extrême, et génèrent le numérateur de la majorité des indicateurs de l'objectif 3, lequel porte sur la santé et le bien-être. De plus, l'indicateur 17.19.2 comprend une cible spécifique qui vise à atteindre un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 % d'ici 2030.

ÉTAT DES SYSTÈMES D'ESEC

Malgré l'importance des systèmes d'ESEC pour les gouvernements et les personnes, plus de 100 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire n'ont pas de systèmes d'ESEC fonctionnels, et sous-enregistrent ou omettent d'enregistrer les faits d'état civil liés à des populations précises (Banque Mondiale 2018). Voici des lacunes connues en matière d'enregistrement de ces événements :

- **L'enregistrement des naissances est loin d'être complet.** Même s'il est au cœur des statistiques de l'état civil de tous les pays, on estime que, à l'échelle mondiale, il y a environ 650 millions de naissances d'enfants âgés de 0 à 16 ans qui ne sont pas enregistrées (Gelb et Metz 2018). En utilisant des données provenant de 197 pays, l'UNICEF (2017) montre que, à l'échelle mondiale, la naissance de 29 % des enfants âgés de moins de 5 ans n'a pas été enregistrée (UNICEF 2017). En date de



Photo : Rama George-Alleyne/Banque mondiale

2013, un enfant sur sept dont la naissance a été enregistrée ne possédait pas de certificat de naissance, mais cette proportion variait considérablement selon les régions et les pays (UNICEF 2013)

- **La possession d'une identité juridique est cruciale, mais la couverture d'enregistrement est faible,** surtout dans les pays à faible revenu. Un certificat de naissance constitue un « document fondamental » et aide à établir l'identité juridique qui, par ricochet, permet d'accéder aux services financiers, à la protection sociale et aux services sociaux, ainsi qu'à la participation politique (Dahan & Hanmer 2016). Malgré l'importance d'une telle identification, les données d'enquête provenant de 99 pays indiquent que près de 40 % de la population admissible dans les pays à faible revenu ne possède aucune identité juridique. Dans les pays à revenu intermédiaire, les lacunes en matière de couverture sont moins importantes puisque moins de 10 % de la population ne possède pas une identité juridique, mais elles existent quand même (Banque Mondiale 2018).

■ **La moitié de l'ensemble de décès ne sont pas bien documentés à l'échelle mondiale**

et, dans les pays à faible revenu, les données exactes sur les causes des décès sont à peu près inexistantes ([Centre de recherche pour le développement international 2018](#)). La tâche consistant à enregistrer avec exactitude les décès et les causes de décès est difficile car la plupart des décès surviennent en dehors des établissements médicaux et les professionnels de la santé disposent souvent d'une information limitée pour déterminer correctement la cause du décès, ou n'ont pas suivi la formation nécessaire pour le faire ([OMS 2010](#)). Les enquêtes auprès des ménages ne sont pas en mesure de recueillir des renseignements sur les causes de décès et, par conséquent, elles ne doivent pas servir de solution de rechange à un système d'enregistrement des faits d'état civil qui fonctionne bien.

- **De tous les faits d'état civil, l'enregistrement des mariages et des divorces est celui qui est le moins fiable et le moins accessible**, surtout dans les pays à faible revenu, et qui représente la priorité la plus faible dans le monde pour ce qui est de l'amélioration. L'enregistrement de ces faits est particulièrement problématique dans les pays où la cérémonie du mariage est largement coutumière et où les systèmes de justice qui fonctionnent mal constituent un important obstacle au divorce. Parmi les autres obstacles, on peut citer l'absence d'une définition harmonisée du mariage dans les conventions internationales.

SYSTÈMES D'ESEC, SEXOSPÉCIFICITÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Par définition, l'enregistrement de l'état civil devrait avoir une couverture universelle; il devrait couvrir avec précision l'ensemble de la population d'un pays et suivre l'évolution de cette population tout au long de son cycle de vie, soit de la naissance jusqu'au décès. Cependant, en pratique, comme les données ci-dessus l'indiquent, il existe une disparité importante entre les pays et les personnes au sein d'un même pays, et celle-ci n'est pas aléatoire. Cette disparité a une incidence négative sur les plus défavorisés et fausse la mesure de leurs progrès. De plus, les inégalités entre les sexes sont reflétées dans l'enregistrement des faits d'état civil. Un nombre important de femmes et de filles qui sont affectées par l'exclusion et la pauvreté sont exclues du système administratif; elles sont incapables d'être protégées par l'État et n'arrivent pas à exercer leurs droits et à remplir leurs obligations.

Par conséquent, les inégalités entre les sexes qui touchent surtout les femmes et les filles appartenant à des groupes désavantagés en ce qui concerne l'enregistrement des faits d'état civil sont reflétées dans la compilation des statistiques de l'état civil, ce qui contribue à l'exacerbation de ces inégalités. Ces dernières, seules et en interaction avec d'autres déterminants de l'exclusion, tels que le revenu, l'emplacement géographique, la race et l'origine ethnique, contribuent à expliquer les motifs pour lesquels certains groupes ne sont pas pris en compte dans les statistiques de l'état civil.

Afin de faire en sorte que les systèmes d'ESEC soient véritablement universels, qu'ils ne laissent personne pour compte et qu'ils mesurent avec précision les progrès, il faudra intégrer une perspective sexospécifique dans le cadre juridique, le processus opérationnel ainsi que

la formation en lien avec l'enregistrement des faits d'état civil; la collecte et la compilation des statistiques de l'état civil et la fourniture d'une identité juridique; ainsi que la surveillance de l'exécution universelle des systèmes d'identité et de statistiques de l'état civil.

Le présent document examine les preuves probantes existantes sur l'interaction entre la sexospécificité et les systèmes d'ESEC. Celui-ci précise tout d'abord les avantages de cette interaction pour les femmes et les systèmes d'ESEC, puis résume les principaux thèmes qui ressortent des données probantes empiriques et qui contribuent à définir une perspective sexospécifique. En conclusion, le document fournit des recommandations relatives à la recherche et aux politiques.

POURQUOI LES SYSTÈMES D'ESEC SONT (PLUS) IMPORTANTS POUR LES FEMMES

Même si l'enregistrement de l'état civil et les documents d'identité sont souvent considérés comme étant des éléments distincts, ceux-ci sont des parties intégrantes d'un parcours de vie qui comprend l'enregistrement de la naissance; la prestation de services et l'obtention d'un document d'identité nationale; l'enregistrement du mariage et l'exercice des droits de citoyens; et l'enregistrement du décès. Même si la couverture des documents d'identité et des systèmes d'ESEC revêt une importance vitale pour les hommes et les femmes, elle est nettement plus importante pour ces dernières. En effet, les systèmes d'ESEC entièrement fonctionnels peuvent contribuer à abolir les inégalités préexistantes entre les hommes et les femmes, ce qui augmente leur valeur pour les femmes. Inversement, les conséquences négatives liées au fait d'être exclu des systèmes d'identité et d'enregistrement de l'état civil sont pires pour les femmes que pour les hommes car elles renforcent les inégalités entre les sexes. Le potentiel d'abolir ou de renforcer les inégalités

entre les sexes se manifeste des façons suivantes :

- **L'enregistrement des naissances offre une protection contre le mariage des enfants.** En plus d'être liés aux documents d'identité, l'enregistrement des naissances et les certificats de naissance aident à garantir l'accès des enfants aux soins de santé (p. ex., les vaccins) et à l'éducation, et ils peuvent aider à protéger les femmes contre le mariage précoce, un risque qui touche exclusivement les filles. L'incidence des mariages d'enfants est encore très élevée et l'on estime que, chaque année, 15 millions de filles se marient avant l'âge de 18 ans ([Hanmer & Elefante 2016](#)). Même si les inégalités entre les sexes en matière d'enregistrement des naissances sont faibles à l'échelle nationale et que les filles ont fait des progrès considérables pour réduire les écarts entre les sexes liés à la santé et aux études, l'absence d'enregistrement des naissances des filles est liée au mariage des enfants et a des conséquences néfastes à long terme pour les femmes et leurs enfants. Enfin, une étude utilisant des données provenant de 106 pays, y compris des pays où les mariages d'enfants sont interdits par la loi, révèle qu'il existe une forte corrélation entre une incidence plus faible des mariages d'enfants et des taux plus élevés d'enregistrement des naissances ([Hanmer & Elefante 2016](#)).
- **Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de posséder un document d'identité nationale, ce qui renforce leur exclusion.** Dans les pays à faible revenu, en moyenne, 45 % des femmes ne possèdent aucun document d'identité, alors que ce pourcentage s'élève à 30 % chez les hommes ([Banque Mondiale 2018](#)). Le Rapport de la Banque mondiale sur les femmes, l'entreprise et le droit souligne que les femmes mariées ne peuvent pas obtenir une carte d'identité de la même manière que les hommes mariés

dans 11 économies ([Banque Mondiale 2018](#)). En Afghanistan, presque deux fois plus d'hommes que de femmes possèdent une carte d'identité ([Banque Mondiale 2018](#)). Au Pakistan, les femmes âgées de 18 à 40 ans sont 6 % moins susceptibles que les hommes de posséder une carte d'identité, après correction des différences de genre dans le niveau d'éducation et l'état matrimonial. Cet écart est plus grand dans les quintiles plus pauvres (entre 8 et 11 %) que dans les quintiles les plus riches (2 %) ([Knowles 2016](#)).

- **Une carte d'identité peut servir de passerelle pour renforcer l'action et la voix politiques des femmes**, qui accusent un retard important par rapport à celles des hommes. Ainsi, l'amélioration de l'accès des femmes à une carte d'identité individuelle est un premier pas nécessaire pour renforcer leur participation politique, y compris leur représentation au Parlement : globalement, les femmes détiennent seulement 24 % des sièges à la chambre haute et à la chambre basse ([Inter-Parliamentary Union 2018](#)). De plus, une étude qualitative d'un programme de soutien du revenu au Pakistan a révélé que les pièces d'identité nationales qui sont délivrées aux femmes pauvres pour leur permettre de s'inscrire au programme ont permis d'établir leur droit de vote et d'améliorer leur position sociale ainsi que leur liberté politique ([Yan & Kemal 2015](#)).

- **L'accès à une carte d'identité peut également réduire les écarts entre les sexes dans l'économie.** Le sondage Global Findex, dans sa troisième version sur une période de sept ans (de 2011 à 2017), indique que les femmes représentent la majorité immuable (57 %) des 1,7 milliard d'adultes dans le monde qui n'ont pas accès à un compte bancaire, et que le fait qu'elles ne possèdent pas de documents d'identité est l'une des principales raisons expliquant leur exclusion des services

financiers modernes ([Banque Mondiale 2018](#)). En Inde, les hommes étaient 20 % plus susceptibles d'avoir un compte bancaire que les femmes en 2015. Aujourd'hui, cet écart entre les sexes a diminué à 6 % grâce à une initiative nationale en matière d'identification biométrique ([Banque Mondiale 2018](#)). Au Rajasthan, en Inde, cette initiative a permis d'augmenter le pourcentage de femmes ayant accès à un compte bancaire, lequel est passé de 34 %, avant l'avènement des identifications biométriques, à presque 100 % après l'avènement de ces dernières ([Gelb et coll. 2017](#)).

- **Les certificats de décès sont requis pour revendiquer les droits de veuvage.** Le sous-enregistrement des décès est un problème mondial, et le fait de ne pas posséder un certificat de décès est un problème qui touche davantage les femmes puisque, à l'échelle mondiale, elles vivent plus longtemps que les hommes. Sans un certificat de décès, les femmes peuvent ne pas être en mesure de revendiquer leurs droits de veuvage et de percevoir un héritage. Cela est particulièrement pénalisant pour les veuves dans les pays à faible revenu étant donné leur vulnérabilité économique plus importante, et encore plus dommageable pour les veuves dans des pays où sévissent des conflits, où l'incidence élevée de veuvage chez les femmes est une conséquence prévisible de la guerre ([Gupta et coll. 2013](#); [Milazzo & van de Walle 2018](#)).
- **L'enregistrement des mariages peut empêcher les mariages d'enfants et garantir les droits successoraux, la reconnaissance de la paternité, un divorce équitable, ainsi que les avantages liés au mariage.** De plus, les avantages de l'enregistrement et la certification des mariages s'ajoutent à ceux de l'enregistrement des naissances, en fournissant une protection légale contre les mariages d'enfants et en

contribuant à les prévenir dans les pays où des lois sont adoptées. Afin que les veuves puissent bénéficier des droits successoraux et des avantages sociaux, elles doivent posséder un certificat de mariage, en plus d'un certificat de décès. Au Népal, les veuves n'ont droit à une pension de veuvage que si elles peuvent fournir une preuve du mariage, ainsi que les certificats de décès et de citoyenneté de leur mari décédé (**Banque asiatique du développement 2007**). Par ailleurs, un certificat de mariage aide à la reconnaissance de la paternité et à l'enregistrement de la naissance de l'enfant. Lorsque le mariage n'est pas légalement reconnu et enregistré, la maternité conduit souvent à la transmission intergénérationnelle de la pauvreté entre les mères et leurs enfants (voir ci-dessous sous « Principaux thèmes sexospécifiques dans les données probantes empiriques »). En cas de dissolution d'une union, il est impossible de demander un divorce légal (et, s'il y a lieu, d'assurer le paiement de la pension alimentaire et la répartition de l'actif qui s'y rapportent) sans avoir un certificat de mariage. De plus, lorsque les prestations de protection sociale ou les régimes fiscaux sont privilégiés pour les couples mariés, les personnes engagées dans un mariage non enregistré sont peu susceptibles d'en bénéficier.

- **Les statistiques de l'état civil sont les pierres d'assise de bonnes données sexospécifiques**, et le manque de données ainsi que des données de mauvaise qualité ou biaisées sont davantage un problème pour les femmes et les filles que pour les hommes et les garçons (**Buvinic & Levine 2016**). De plus, les données sexospécifiques sont cruciales pour assurer le suivi des progrès réalisés par rapport aux indicateurs sexospécifiques dans les ODD. Lorsqu'elles sont complètes et exactes, les données de l'état civil aident à éclairer les politiques qui visent à cibler et à surveiller les femmes et les filles dans les groupes les plus désavantagés et les plus

difficiles à atteindre, ce qui contribuera à s'assurer qu'elles ne continueront pas à « être laissées pour compte ». Par exemple, Harbitz et Tamargo ont démontré qu'il existe une forte corrélation entre la pauvreté, l'origine ethnique, le milieu rural et la sexospécificité en Amérique latine, et la façon dont ces caractéristiques combinées entraînent le non-enregistrement des naissances et l'absence d'une identité juridique qui renforcent l'exclusion sociale de ces populations « laissées pour compte » (**Harbitz & Tamargo 2009**). Dans son analyse la plus récente de l'enregistrement des naissances, l'UNICEF souligne que, afin de rejoindre les enfants non enregistrés les plus désavantagés, il faut adopter une approche en matière d'égalité qui cible spécifiquement les populations exclues (**UNICEF 2016**).

- **Les données complètes des systèmes d'ESEC peuvent être utilisées pour assurer la surveillance des femmes et des filles les plus laissées pour compte et les rendre visibles** (**Nations Unies, Division de la Statistique s.d.**). Habituellement, la taille des échantillons d'une enquête n'est pas assez grande pour permettre une analyse de sous-groupes précis ventilés par sexe, sauf s'ils sont ciblés pour le suréchantillonnage. Les données de bonne qualité des systèmes d'ESEC peuvent être utilisées seules ou en combinaison avec d'autres sources de données administratives (y compris les renseignements sur l'identité nationale) afin d'élaborer des registres nationaux de la population (**Muñoz s.d.; OMS 2014**).

Étant donné les mécanismes par lesquels les systèmes d'ESEC peuvent abolir ou enraciner les inégalités entre les sexes, le mouvement vers une couverture complète, surtout de la certification des naissances, mais également de l'enregistrement des mariages, des divorces et des décès, prend une importance disproportionnée pour garantir le bien-être des femmes et de leur famille (**Knowles & Koolwal 2017**).

POURQUOI LES FEMMES SONT IMPORTANTES POUR LES SYSTÈMES D'ESEC

Pour être universels, les systèmes d'ESEC doivent inclure les femmes et se concentrer sur celles-ci. Premièrement, puisque les inégalités entre les sexes déterminent beaucoup de lacunes et de défis liés aux statistiques de l'état civil, l'élaboration d'un système universel d'ESEC exige de mettre l'accent sur le recensement des faits d'état civil des femmes et des filles et d'adopter une perspective sexospécifique pour concevoir des solutions et assurer le suivi des progrès.

Deuxièmement, les femmes sont les mieux placées pour être des actrices de changement. Un nombre croissant de recherches démontrent que les femmes investissent particulièrement dans le bien-être de leurs enfants. Par exemple, le contrôle plus important qu'elles exercent sur le budget du ménage peut entraîner des changements dans les dépenses des ménages qui profiteront aux enfants, ce qui fait qu'elles sont des actrices idéales d'action et de promotion à l'égard des systèmes d'ESEC ([Banque Mondiale 2012](#); [Knowles & Koolwal 2017](#)). Cela signifie que les femmes peuvent être des partenaires puissantes et incontournables

pour élaborer des systèmes d'ESEC plus inclusifs. Enfin, les groupes communautaires et les organisations de femmes ont un important rôle de promotion à jouer dans le renforcement de l'ensemble des systèmes d'ESEC à l'échelle nationale et infranationale.

Troisièmement, les femmes possèdent une connaissance directe des faits d'état civil dans la famille, y compris des naissances et des décès. Ainsi, l'inclusion des femmes en tant qu'actrices de changement dans les systèmes d'ESEC pourrait améliorer l'enregistrement des naissances d'enfants. En Amérique latine, on s'attend généralement à ce que les mères enregistrent leurs enfants. Brito *et al.* documentent que, en République dominicaine, une mère qui ne possède aucune identité juridique augmente de 32 % les chances que la naissance de ses enfants ne soit pas enregistrée; de plus, la fréquentation d'une école secondaire par la mère est associée à une réduction de 8 % de la probabilité du non-enregistrement des naissances en Bolivie et à une réduction de 12 % de cette probabilité en République dominicaine ([Brito et coll. 2013](#)). De plus, le fait de recourir davantage aux connaissances des femmes sur les événements familiaux pourrait contribuer à un enregistrement plus précis des décès.

PRINCIPAUX THÈMES SEXOSPÉCIFIQUES DANS LES DONNÉES PROBANTES EMPIRIQUES

Au moins cinq principaux thèmes émergent de l'examen des données probantes empiriques sur l'accès à l'enregistrement civil ou à des documents d'identité pour les femmes et les filles, et sur la couverture de ces derniers. Ces thèmes sont communs à l'ensemble des pays et des cultures; ils aident à définir les principales caractéristiques d'une perspective sexospécifique en matière de systèmes d'ESEC et d'identité.



Photo : Curt Carnemark/Banque mondiale

Les moyennes cachent les inégalités entre les sexes qui sont liées à l'enregistrement des naissances et à l'accès à une identité juridique.

À l'échelle mondiale, il n'y a aucun écart entre les sexes en matière d'enregistrement des naissances et, à l'échelle nationale, les écarts en matière d'enregistrement des naissances de filles et de garçons sont faibles. Seulement 8 des 94 pays affichent un taux de couverture qui est plus faible pour les filles que pour les garçons (Bhatia et coll. 2017). Cependant, les moyennes peuvent dissimuler les inégalités selon le sexe, le revenu et d'autres caractéristiques des groupes exclus, et les enfants peuvent être davantage laissés pour compte en raison de ces inégalités, même dans des pays comme le Pérou qui comptent sur des systèmes modèles d'enregistrement de l'état civil et d'identité nationale. Par conséquent, il est important de mesurer et d'abolir les inégalités en matière de couverture, par sous-groupes au sein des pays, y compris par sexe (Bhatia et coll. 2017).

En Afrique subsaharienne, même si les données nationales agrégées ne révèlent aucun écart entre les sexes en matière d'enregistrement des naissances, l'analyse des données à l'échelle infranationale indique un sous-enregistrement des naissances de filles dans certains contextes en particulier (Koolwal 2017). Dans cinq (le Burundi en date de 2010, la Guinée en date de 2012, le Kenya en date de 2009, le Rwanda en date de 2010 et la Namibie en date de 2013) des 26 pays africains analysés par Koolwal, les filles sont moins susceptibles d'être enregistrées que les garçons lorsqu'elles appartiennent à un ménage polygame (Koolwal 2017). Dans ces pays, la polygamie élargit l'écart entre les sexes en matière d'enregistrement, après la prise en compte d'autres variables, ce qui laisse entendre que les facteurs culturels l'emportent sur les forces économiques pour expliquer les écarts observés entre les sexes en ce qui

concerne l'enregistrement des naissances. Par ailleurs, une étude de l'enregistrement des naissances à l'échelle du district en Inde a également révélé de grandes différences dans les taux d'enregistrement, lesquelles sont en faveur des garçons (Dahan & Hanmer 2016). De plus, les écarts entre les sexes en matière d'enregistrement des naissances peuvent être dissimulés par l'avortement sélectif en fonction du sexe, qui sévit dans les sous-régions géographiques des pays de l'Asie, y compris de la Chine, de l'Inde, du Pakistan et du Vietnam (Knowles & Koolwal 2017).

À l'échelle mondiale, l'inégalité entre les sexes liée à la couverture d'enregistrement de l'identité est faible (moins de 2 %). Mais ici, certaines inégalités émergent déjà au niveau national, pour les pays à faible revenu. De plus, des inégalités encore plus profondes, y compris des inégalités par sexe et groupes socioéconomiques, émergent au sein des sous-groupes de population au sein des pays. Cet écart est particulièrement grand dans les pays comme l'Afghanistan, le Bénin et le Pakistan, où il existe des obstacles juridiques à l'accès des femmes à des documents d'identité. En Indonésie, seulement la moitié de toutes les femmes dans les ménages pauvres possèdent une carte d'identité (Sumner et Kusumaningrum 2014).

Les mères célibataires et adolescentes qui ont des enfants ainsi que les mariages non enregistrés entraînent des coûts intergénérationnels.

Dans bon nombre de pays dans le monde, la reconnaissance de la paternité est liée juridiquement ou de facto à un mariage légitime. La stigmatisation ou la honte associée au fait de ne pas posséder un certificat de mariage peut empêcher les mères d'enregistrer leurs enfants, même s'il n'existe aucune loi qui les en empêche (Fisher 2015). Souvent, les femmes

dans les mariages coutumiers ou religieux ainsi que les mères célibataires et adolescentes n'enregistrent pas la naissance de leurs enfants, garçons et filles, transmettant ainsi un handicap à la génération suivante.

En Indonésie, la moitié des couples mariés dans les régions les plus pauvres n'enregistrent pas leur mariage religieux, alors que la paternité nécessite un document juridique. En conséquence, entre la moitié et les trois quarts des enfants ne possèdent aucun certificat de naissance, en partie en raison de la stigmatisation associée au fait de posséder un certificat qui est enregistré uniquement au nom de la mère (Fisher 2015). En réponse, le gouvernement actuel a établi des centres de services intégrés qui aident à légaliser les mariages et à produire des certificats de naissance (Hanmer & Elefante 2016). Cependant, il semble que ce ne soit pas le cas dans les pays de l'Afrique du Sud où, dans certains cas, 50 % des naissances sont enregistrées sans le nom du père, principalement en raison du fait que ce sont des naissances hors mariage. Par exemple, au Botswana, 76 % des mères qui ont enregistré la naissance de leurs enfants en 2012 étaient célibataires (Statistics Botswana 2015). Par conséquent, il est important d'examiner si la stigmatisation d'une mère célibataire peut entraver l'enregistrement des naissances dans des communautés ou des pays précis.

L'analyse des enquêtes démographiques et sur la santé (vers 2000) a révélé que les enfants de mères adolescentes étaient beaucoup plus susceptibles de ne pas être enregistrés dans trois pays sur cinq de l'Amérique latine. La probabilité qu'une naissance ne soit pas enregistrée augmentait de 7 % en Bolivie, de 5 % en Colombie, et de 10 % au Pérou lorsque les mères étaient des adolescentes (Duryea et coll. 2006). Dans cette région, être une mère adolescente est fortement associée à la transmission de la pauvreté entre la mère et ses

enfants, et cette transmission commence par le non-enregistrement de la naissance des enfants.

Dans les pays de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (région MOAN), les lois, les exigences en matière d'enregistrement de l'état civil, les sanctions pour l'adultère, ainsi que les attitudes sociétales empêchent les parents non mariés d'enregistrer la naissance de leurs enfants. Dans la plupart des pays, c'est le père qui transmet la nationalité par défaut, et les mères peuvent transmettre leur nationalité à l'enfant uniquement si l'identité du père est inconnue. La stigmatisation et la peur de la discrimination sont à l'origine du non-enregistrement de la naissance de ces enfants.

Les inégalités entre les sexes en matière d'enregistrement des décès peuvent être importantes et renforcer davantage ces inégalités.

La mortalité et la morbidité maternelles sont l'une des principales causes de décès et d'invalidité des femmes dans les pays à faible revenu. Chaque jour, environ 830 femmes meurent dans le monde de causes évitables qui sont liées à la grossesse et à la naissance d'enfants (à l'échelle mondiale, le ratio de mortalité maternelle était de 216 pour 100 000 naissances vivantes en 2015, soit la plus récente année pour laquelle les données ont été compilées), et 99 % de l'ensemble des décès maternels se produisent dans des pays en développement (OMS et coll. 2015). Toutefois, dans ces pays, les registres de l'état civil ne permettent pas de consigner avec précision le nombre de décès maternels. De plus, l'incapacité à enregistrer les causes de décès est encore plus grave. Les données de mauvaise qualité et la mauvaise santé vont de pair, et les données de mauvaise qualité sur l'invalidité et les décès maternels contribuent aux taux élevés d'invalidité et de mortalité maternelle que l'on observe dans les pays à faible revenu.



Il existe peu d'information sur l'ampleur des inégalités en matière d'enregistrement des décès, mais le peu de données dont nous disposons indiquent que les inégalités entre les sexes peuvent être importantes. Les pays où les statistiques de l'état civil indiquent « filles disparues » sont plus susceptibles de sous-enregistrer les décès des femmes que ceux des hommes. Les « filles disparues » sont un phénomène selon lequel la proportion de fillettes dans la population est plus faible que celle à laquelle on aurait pu s'attendre sur la base des taux de survie moyens des garçons et des filles. Il s'agit de la conséquence d'une préférence sociétale marquée pour les garçons et de la négligence des fillettes. Par ailleurs, des données sur l'enregistrement des décès qui proviennent de la Chine et de l'État indien du Rajasthan, deux régions où il y a des « filles disparues », indiquent que les décès des femmes sont moins susceptibles d'être enregistrés que ceux des hommes (Chalapati et coll. 2005; Abouzahr et coll. 2014).

Une étude qui estimait le nombre de décès par sexe dans les pays de la région MOAN a constaté un sous-enregistrement systématique possible des décès des femmes par rapport à ceux des hommes, et ce, dans les quatre pays enquêtés (Bahreïn, Égypte, Koweït et Maroc). Parmi les causes possibles, on retrouve une tradition d'héritage patrilinéaire et un processus d'obtention du permis d'inhumer qui encourage davantage l'enregistrement précis des décès des hommes que ceux des femmes (Silva 2016).

La sexospécificité intensifie les contraintes relatives à l'enregistrement de l'état civil et à l'obtention d'une identité nationale

La sexospécificité interagit avec les contraintes de l'offre et de la demande qui entravent l'enregistrement de l'état civil et l'obtention d'une identité nationale, façonnant et intensifiant ainsi ces contraintes comme suit :

■ **La discrimination à l'égard des femmes est une importante contrainte du côté de l'offre qui entrave la couverture des documents d'identité des adultes et des systèmes d'ESEC**, et peut entraîner un sous-enregistrement de la naissance des enfants de sexe masculin et féminin (Banque asiatique du développement 2007; Cody 2009; Plan Ltd. 2015). Celle-ci est parfois inscrite dans la loi et cible souvent les groupes vulnérables de femmes, comme les veuves, les femmes divorcées, les mères célibataires, les migrantes et les femmes appartenant à des groupes ethniques ou religieux minoritaires. Au Burundi, les enfants doivent être enregistrés dans un délai de 15 jours suivant leur naissance, en présence de deux témoins, et la mère et le père doivent fournir une preuve d'identification (UNICEF n.d.). Lorsque les centres d'enregistrement se trouvent loin du lieu de naissance ou que l'identité du père ne peut pas être prouvée, cela constitue un obstacle important qui empêche les femmes d'enregistrer la naissance de leurs enfants. Au Cameroun, une femme mariée doit présenter son certificat de mariage lorsqu'elle effectue une demande de carte d'identité, mais cette exigence ne s'applique pas aux hommes mariés (Hanmer & Elefante 2016). En Indonésie, les couples mariés qui ne possèdent aucun certificat de mariage doivent d'abord en obtenir un (un processus nécessitant trois étapes distinctes) afin d'obtenir un certificat de naissance pour leur enfant qui comprendra le nom des deux parents. Par ailleurs, le fait de posséder un certificat de naissance qui comprend uniquement le nom de la mère est stigmatisant. Au Bhoutan et au Népal, si le père est inconnu, l'enfant ne peut pas être enregistré, alors qu'au Nicaragua, les femmes vivant dans des unions consensuelles doivent obtenir la signature du père sur le certificat de naissance (UNICEF 2013). De même, seuls

les pères peuvent enregistrer un enfant à la Barbade, en Iran, au Swaziland et en Syrie, ce qui empêche efficacement les mères d'enregistrer la naissance de leurs enfants (Hanmer & Elefante 2016).

- **L'accès physique à des sites d'enregistrement (y compris le temps requis) constitue un obstacle encore plus grand pour les femmes que pour les hommes.** En effet, les femmes ont beaucoup plus de responsabilités et, dans certains contextes, elles ne peuvent pas se déplacer librement en dehors de leur village. On a reconnu qu'il s'agit d'une raison expliquant le sous-enregistrement des femmes qui veulent obtenir une carte d'identité au Pakistan, où 73 % des femmes étaient accompagnées lorsqu'elles se sont déplacées pour obtenir une carte d'identité, comparativement à seulement 31 % des hommes (International Foundation for Electoral Systems 2013). Par ailleurs, des mesures spéciales ont été adoptées pour rendre l'enregistrement plus accessible pour les femmes, y compris des services d'enregistrement mobiles assurés exclusivement par des femmes (y compris des conductrices) et la désignation des vendredis comme étant des jours où les services étaient

uniquement offerts aux femmes dans tous les sites d'enregistrement. Toutefois, ces mesures n'ont eu qu'un succès mitigé, en partie en raison du fait que 65 % des femmes n'étaient pas au courant des services spéciaux mis à leur disposition (International Foundation for Electoral Systems 2013).

- L'analyse de la demande de documents d'enregistrement de l'état civil révèle que le statut économique et l'éducation des parents (surtout l'éducation de la mère) sont presque toujours liés de façon positive à l'enregistrement de la naissance des enfants de sexe masculin et féminin dans les pays où la couverture est faible (Knowles & Koolwal 2017; Bhatia et coll. 2017; UNICEF 2016; Brito et coll. 2013). Ces relations solides et cohérentes laissent penser que l'élimination des obstacles liés aux coûts et le fait de s'assurer que les parents, surtout les mères, disposent des connaissances et renseignements adéquats sur les avantages de l'enregistrement constitueraient des méthodes efficaces pour s'attaquer aux contraintes du côté de la demande. Elles soulignent également le rôle potentiel des femmes en tant qu'actrices de changement.

Les incitations financières aident à combler les écarts entre les sexes en matière de couverture des systèmes d'ESEC et de couverture de l'enregistrement de l'identité

Voici deux façons documentées pour surmonter les contraintes de la demande qui entravent l'enregistrement des faits d'état civil par les familles : 1) augmenter les connaissances des parents sur les avantages de l'enregistrement de la naissance de leurs enfants, et sur la façon de l'enregistrer, et 2) éliminer les coûts liés à l'enregistrement des naissances. Au cours des dernières années, on a ajouté des incitations financières en guise de troisième stratégie



Photo : Rama George-Alleyne/Banque mondiale

potentiellement puissante pour encourager les parents, et surtout les mères, à enregistrer la naissance de leurs enfants et à obtenir une carte d'identité nationale. La plupart de ces initiatives sont liées à la mise en œuvre généralisée des transferts conditionnels de fonds dirigés par le gouvernement en vue de protéger les populations vulnérables, et elles ont, de par leur conception, lié les paiements en espèces au rôle des mères en tant qu'actrices de promotion du bien-être des enfants. De plus, les nouvelles données probantes indiquent que les incitations financières sont une stratégie particulièrement prometteuse pour réduire les écarts en matière d'enregistrement des naissances et d'identité, et aider à abolir les inégalités entre les sexes lorsqu'elles existent. Enfin, les incitations financières ont permis de réduire les écarts entre les sexes en matière d'enregistrement des naissances, au Népal et en Inde, et ont contribué à réduire la plupart des écarts en matière d'enregistrement des naissances en Amérique latine.

Dans le cadre du programme Majoni mené à Assam, en Inde, toutes les filles nées après une certaine date ont reçu un dépôt à terme (5 000 Rs) dans un compte bancaire, dans certaines conditions, y compris l'enregistrement de la naissance de l'enfant. Au cours de l'année précédant le programme, des certificats de naissance ont été demandés pour 24,5 % des 6 000 à 7 000 naissances ayant eu lieu dans les hôpitaux, et le ratio femmes-hommes s'élevait à 1,06. Au cours de l'année suivant la mise en œuvre du programme, des demandes officielles de certificats de naissance ont été reçues pour 39,1 % d'un nombre comparable de naissances ayant eu lieu dans les hôpitaux, et le ratio femmes-hommes s'élevait à 1,34 (Baruah et coll. 2013).

Le programme de subventions en argent du Népal visait à couvrir l'ensemble du pays, mais des contraintes budgétaires ont limité sa mise

en œuvre à des sous-populations ciblées. Un sondage mené en 2012-2013 a indiqué que le programme couvrait un total de 551 916 enfants, soit environ un enfant sur cinq âgé de moins de cinq ans. Les parents avaient besoin d'un certificat de naissance pour y inscrire leurs enfants. Comme conséquence directe du programme, la couverture d'enregistrement des naissances a augmenté rapidement et considérablement dans la population ciblée, comparativement au reste de la population. On a ainsi éliminé, dans la population ciblée, un écart important entre les sexes en matière d'enregistrement des naissances qui existait avant le lancement du programme, alors que cet écart a persisté dans le reste de la population (Knowles 2016).

En Amérique latine, l'expansion des programmes de protection sociale en espèces qui a eu lieu au cours des deux dernières décennies a permis d'augmenter considérablement l'offre et la demande d'enregistrement des naissances, ce qui profite à la plupart des enfants (Hunter & Sugiyama 2018). Maintenant que l'objectif d'une couverture majoritaire est atteint, il faut maintenant peaufiner les incitations financières afin d'atteindre « ceux qui sont laissés pour compte », et la conception de ces incitations doit viser à autonomiser les femmes appartenant à ces « groupes laissés pour compte » afin qu'elles deviennent des actrices responsables de l'enregistrement de la naissance de leurs enfants. Par ailleurs, un vaste programme du gouvernement péruvien, créé initialement pour faire face aux conflits politiques, est maintenant utilisé pour intégrer les systèmes d'enregistrement civil dans les systèmes d'identité nationale, y compris un financement fondé sur le rendement, une perspective sexospécifique et la délivrance de cartes d'identité aux enfants. Ensuite, le programme a utilisé la carte d'identité pour donner l'accès au programme de transfert monétaire conditionnel

du gouvernement (« Juntos »). Cette approche a élargi la couverture du programme Juntos aux enfants possédant une carte d'identité en marge du programme, mais peut aussi avoir aggravé les risques d'exclusion puisque les populations marginalisées, sans papiers et vulnérables (peuples autochtones, migrants et filles des zones rurales) pouvaient être exclues du programme de transfert monétaire si elles n'avaient pas accès à une carte d'identité. L'une des solutions proposées est de se servir de la carte d'identité de la mère comme porte d'entrée pour identifier l'enfant, au lieu d'utiliser celle de l'enfant (Reuben & Carbonari 2017). Cependant, pour que cette solution fonctionne, les mères elles-mêmes devront disposer des moyens nécessaires pour surmonter leur exclusion.

On a également formulé des suggestions pour améliorer l'enregistrement des décès et des causes de décès, telles que l'initiative de la surveillance de la mortalité à l'échelle nationale pour l'action au Mozambique et en Sierra Leone. Ce programme encourage l'amélioration de l'enregistrement des causes de décès par les praticiens de la santé afin d'éviter un classement erroné de celles-ci, ainsi que l'enregistrement des décès par les familles (Centre de recherche pour le développement international 2018).

VOIES À SUIVRE : SUGGESTIONS CONCERNANT LES DONNÉES, LA RECHERCHE ET LES MESURES À PRENDRE

La mise en place de systèmes de gestion des cartes d'identité et de systèmes d'ESEC qui sont universels et entièrement fonctionnels nécessitera la coordination des travaux de production de données, de la recherche ainsi que des mesures, à l'échelle internationale, nationale et locale, et à différents échelons.

Vous trouverez ci-dessous un ensemble de suggestions qui découlent des données probantes empiriques résumées ci-dessus. Ces suggestions utilisent une perspective sexospécifique et ciblent principalement les femmes et les filles. De plus, il faut établir une stratégie claire de communication et de plaidoyer pour s'assurer qu'une perspective sexospécifique sera intégrée dans le développement et l'évaluation des systèmes d'ESEC.

- **Examiner les inégalités liées à la couverture d'enregistrement des naissances ainsi que d'autres faits d'état civil par des sous-groupes au sein des pays.** Il est urgent de mener une recherche qui donne les moyennes nationales d'enregistrement des faits d'état civil selon le sexe, le niveau de vie, les différences entre zones urbaines et rurales, la race, l'origine ethnique ainsi que d'autres caractéristiques qui entraînent une exclusion sociale, et ce, afin de cerner avec plus de précision les groupes exclus en guise de fondement pour la conception de mesures plus efficaces qui permettront d'inclure toutes les personnes.
- **Examiner à fond les obstacles de l'offre et de la demande qui sont liés aux sexospécificités et qui entravent la couverture des systèmes d'ESEC ainsi que la couverture de l'enregistrement de l'identité.** La recherche mentionnée ci-dessus devra accorder une attention spéciale aux obstacles de l'offre auxquels ces groupes sont confrontés, y compris à la discrimination et aux préjugés sexistes implicites et explicites dans l'accès à l'enregistrement civil et à une carte d'identité, en vue de réduire ces obstacles grâce à une conception de l'offre améliorée. Cela doit comprendre l'utilisation du couplage des données et de la technologie pour réduire le fardeau



de la production de rapports imposé aux personnes, ainsi que la facilitation de l'accès physique aux sites d'enregistrement dans la mesure du possible, en préconisant une approche de conception axée sur l'humain dans de l'élaboration des systèmes ([Centre de recherche pour le développement international 2018](#)).

- **Documenter les restrictions juridiques en matière d'enregistrement qui pèsent sur les femmes.** Le Rapport de la Banque mondiale sur les femmes, l'entreprise et le droit a fait oeuvre de pionnier en documentant les restrictions juridiques fondées sur le sexe qui concernent l'enregistrement des naissances et l'accès à une carte d'identité. Cet effort devrait être poursuivi pour comprendre l'éventail complet des faits d'état civil et jumelé à un encouragement actif des gouvernements à adopter des réformes juridiques en vue de surmonter ces contraintes sexospécifiques et à compléter leur réglementation à l'aide de campagnes d'information du public.
- **De façon plus générale, tirer profit des occasions d'améliorer les données des systèmes d'ESEC et leur interopérabilité avec les systèmes de gestion de l'identité.** Le passage des systèmes d'ESEC manuels à des systèmes d'ESEC numériques peut offrir des occasions d'améliorer la collecte et la portée des données. De plus, l'enregistrement des naissances et la délivrance des documents d'identité devraient faire partie d'un processus commun, au lieu d'être des événements distincts. Enfin, le processus visant à élaborer des systèmes d'identité nationale peut aussi faire ressortir des lacunes dans les systèmes d'ESEC; ces deux types de systèmes peuvent être renforcés lorsque l'on assure leur interopérabilité en tenant dûment compte de la protection des données.

- **Poser des questions sur l'enregistrement et la certification des mariages dans les instruments réguliers d'enquête auprès des ménages** (p. ex. les enquêtes démographiques et sur la santé, les enquêtes à grappes à indicateurs multiples). Les connaissances sur les événements qui se produisent dans les ménages sont très maigres et peu fiables, à commencer par les renseignements cruciaux sur les mariages et l'état matrimonial. Il est donc urgent de procéder à la certification et à l'enregistrement précis de ces événements.
- **Améliorer l'enregistrement des décès et des causes de décès en adoptant une perspective sexospécifique.** Il faut notamment déterminer et lutter contre les raisons culturelles ou sociales qui expliquent le sous-enregistrement des décès des femmes, et reconnaître et s'appuyer sur la connaissance directe des faits d'état civil que possèdent les femmes afin de produire des rapports exacts sur les décès et les causes probables des décès au sein des ménages. De plus, il faut encourager l'adoption du protocole d'autopsie verbale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de déterminer les causes des décès, en mettant l'accent particulièrement sur l'amélioration de la collecte de l'information concernant les causes des décès maternels ([OMS s.d.](#)).
- **Produire de solides données probantes sur les interventions efficaces afin d'augmenter la couverture des faits d'état civil et l'inclusion des femmes et des filles qui sont « laissées pour compte ».** Il existe de nombreuses possibilités d'élaborer et de mener des expériences naturelles en plus des mesures conçues pour renforcer les systèmes d'ESEC et augmenter la couverture d'enregistrement de l'identité, notamment la réalisation d'autres essais sur l'efficacité des

incitations financières en vue d'augmenter la couverture et de réduire les écarts entre les sexes grâce aux régimes de protection sociale.

- **Les programmes visant à élargir la couverture des systèmes d'ESEC devraient adopter une approche de conception axée sur l'humain afin de gérer les contraintes relatives à l'enregistrement qui ont particulièrement une incidence sur les femmes**, comme l'examen de la distance et des routes pour se rendre aux sites d'enregistrement. Par exemple, la mise sur pied de programmes d'enregistrement mobiles pourrait être utile, surtout pour rejoindre les communautés éloignées. De plus, il serait utile de simplifier les procédures, d'éliminer les obstacles liés aux coûts, et d'utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC), s'il y a lieu, pour permettre l'enregistrement en ligne. La numérisation des systèmes d'ESEC (passer des processus manuels à des systèmes fondés sur les TIC) pourrait aussi offrir l'occasion d'apporter une amélioration globale des systèmes d'ESEC et devrait mettre surtout l'accent sur la mise en évidence et la réduction des écarts entre les sexes ([Centre de recherche pour le développement international 2018](#)).

- Enfin, **les programmes visant à améliorer les systèmes d'ESEC devraient s'assurer que les femmes et les filles en retirent des avantages** (accès aux services, au droit de parole, aux ressources). On ne peut pas s'attendre à ce que des améliorations soient apportées aux systèmes d'ESEC sans que des améliorations équivalentes soient apportées à la prestation des services, à la responsabilisation et à la transparence du gouvernement ([Centre de recherche pour le développement international 2018](#)). Cela créerait un cycle vertueux dans lequel les femmes, les familles et les communautés comprendraient l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et chercheraient à l'obtenir.



Le présent article a été écrit par Mayra Buvinic et Eleanor Carey de Data2X. Il fait partie de la série de synthèses de connaissance sur le genre et les systèmes ESEC, qui a été mise au point par le Centre d'excellence pour les systèmes d'ESEC, hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), en partenariat avec l'Open Data Watch.

Droits d'auteur : Centre de recherches pour le développement international (2019)

*Citation suggérée : Mayra Buvinic et Eleanor Carey (2019). **Ne laisser personne pour compte : les systèmes ESEC, le genre et les ODD**. Série de synthèse de connaissances sur le genre et les systèmes d'ESEC. Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (Ontario).*



RÉFÉRENCES

Abouzahr, Carla et coll. 2014. Strengthening civil registration and vital statistics in the Asia-Pacific region: learning from country experiences. *Asia Pacific Population Journal*, 29(1). <https://doi.org/10.18356/ag06ccf5-en>

Banque asiatique de développement. 2007. *Legal Identity for Inclusive Development*. <https://www.adb.org/publications/legal-identity-inclusive-development>

Banque mondiale. 2012. *World Development Report 2012: Gender Equality and Development*. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/4391>

Banque mondiale. 2018. *Global Civil Registration and Vital Statistics*. <https://www.worldbank.org/en/topic/health/brief/global-civil-registration-and-vital-statistics>

Banque mondiale. 2018. *Global ID Coverage by the Numbers: Insights from the ID4D-Findex Survey*. <http://pubdocs.worldbank.org/en/953621531854471275/ID4D-FINDEX-Note-Release2018.pdf>

Banque mondiale. 2018. *La Base de données Global Findex 2017*. <https://globalfindex.worldbank.org/>

Banque mondiale. 2018. *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2018*. <https://wbl.worldbank.org/en/reports>

Baruah, Jenita, Anjam Rajkonwar, Shobhana Medhi and Giriraj Kusre. 2013. Effect of conditional cash transfer schemes on registration of the birth of a female child in India. *South East Asia Journal of Public Health*, 3(1). https://www.researchgate.net/publication/270110698_Effect_of_conditional_cash_transfer_schemes_on_registration_of_the_birth_of_a_female_child_in_India

Bhatia, Amiya et al. 2017. Who and where are the uncounted children? Inequalities in birth certificate coverage among children under five years in 94 countries using nationally representative household surveys. *International Journal for Equity in Health*, 16(148). <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/28821291>

Brito, Steve, Ana Corbacho and Rene Osorio Rivas. 2013. *Birth Registration: The Key to Social Inclusion in Latin America and the Caribbean*. Inter-American Development Bank. <https://publications.iadb.org/en/publication/10898/birth-registration-key-social-inclusion-latin-america-and-caribbean>

Buvinic, Mayra and Ruth Levine. 2016. Closing the gender data gap. *Significance*, April, pp. 34-37. <https://www.data2x.org/wp-content/uploads/2017/03/Closing-the-Gender-Data-Gap-Mayra-Buvinic-and-Ruth-Levine.pdf>

Buvinic, Mayra, Monica Das Gupta, Ursula Casabonne, and Philip Verwimp. 2013. *Violent conflict and gender inequality: An Overview*. Policy Research working paper; no. WPS 6371. Washington, DC: World Bank Group. <http://documents.worldbank.org/curated/en/270811468327340654/Violent-conflict-and-gender-inequality-an-overview>

Chalapathi, Rae et coll., 2005. Évaluation des statistiques nationales de décès par causes : principes et application au cas de la Chine. *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, 83(8). <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2626325/>

Centre de recherches pour le développement international. 2018. *Exploiter la puissance des systèmes d'enregistrement et des statistiques de l'état civil (ESEC) pour réaliser l'agenda 2030*. Ottawa, Centre de recherches pour le développement international. <https://systemeseec.ca/nouvelles-et-activites/conference-sur-les-innovations-dans-les-systemes-esec>

Cody, Claire. 2009. *Count every child: The right to birth registration*, Woking: Plan Ltd. <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/56D4BFF27FE425B249257671001C075C-Count%2520Every%2520Child%2520report%25202009.pdf>

Dahan, Mariana and Lucia Hanmer. 2016. *The Identification for Development (ID4D) Agenda: Its Potential for Empowering Women and Girls*, s.l.: World Bank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/859071468190776482/pdf/99543-WP-P156810-PUBLIC-Box393205B.pdf>

- Duryea, Suzanne, Analía Olgiati and Leslie F. Stone. 2006. *The Under-Registration of Births in Latin America*, s.l.: Inter-American Development Bank. <https://publications.iadb.org/en/publication/under-registration-births-latin-america>
- Fisher, Betsy. 2015. Why Non-marital Children in the MENA Region Face a Risk of Statelessness. *Harvard Human Rights Journal*, 31(Spring 2018). <http://harvardhrj.com/2015/01/why-non-marital-children-in-the-mena-region-face-a-risk-of-statelessness/>
- Fondation internationale pour les systèmes électoraux. 2013. *Survey Assessing Barriers to Women Obtaining Computerized National Identity Cards (CNICs)*. <http://aceproject.org/electoral-advice/archive/questions/replies/277728362/962062828/IFES-PK-Survey-Assessing-Barriers-to-Women.pdf>
- Gelb, Alan and Anna Diofasi Metz. 2018. *Identification Revolution: Can Digital ID be Harnessed for Development?* Brookings Institution Press, Washington, D.C. <https://www.jstor.org/stable/10.7864/j.ctt21c4t40>
- Gelb, Alan et al. 2017. *What a New Survey of Aadhaar Users Can Tell Us About Digital Reforms: Initial Insights from Rajasthan*, Centre pour le développement mondial. <https://www.cgdev.org/publication/what-a-new-survey-aadhaar-users-can-tell-us-about-digital-reforms-initial-insights>
- Hanmer, Lucia and Marina Elefante. 2016. *The Role of Identification in Ending Child Marriage*, Banque mondiale. <https://www.girlsnotbrides.org/resource-centre/role-identification-ending-child-marriage/>
- Harbitz, Mia and Maria del Carmen Tamargo. 2009. *The Significance of Legal Identity in Situations of Poverty and Social Exclusion*. Banque interaméricaine de développement. <https://webimages.iadb.org/publications/english/document/The-Significance-of-Legal-Identity-in-Situations-of-Poverty-and-Social-Exclusion-The-Link-between-Gender-Ethnicity-and-Legal-Identity.pdf>
- Hunter, Wendy and Natasha Borges Sugiyama. 2018. Making the Newest Citizens: Achieving Universal Birth Registration in Contemporary Brazil. *The Journal of Development Studies*, 54(3). <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/00220388.2017.1316378>
- Knowles, James C. 2016. *Assessment of the quality and relevance of existing data to monitor the gender dimensions of CRVS in Asia and the Pacific*. Data2X. https://www.data2x.org/wp-content/uploads/2017/11/CRVS-Asia-and-Pacific_Knowles.pdf
- Knowles, James C. and Gayatri Koolwal. 2017. *Gender Issues in CRVS and Access to Adult Identity Documentation*. Data2X. <https://www.data2x.org/wp-content/uploads/2017/11/CRVS-Synthesis-Paper.pdf>
- Koolwal, Gayatri. 2017. *The gender dimensions of birth registration in Sub-Saharan Africa: What can the data tell us?* Data2X. https://www.data2x.org/wp-content/uploads/2017/11/CRVS-Sub-Saharan-Africa_Koolwal.pdf
- Milazzo, Annamaria and Dominique Van de Walle. 2018. *Nutrition, Religion, and Widowhood in Nigeria*, Banque mondiale. <http://documents.worldbank.org/curated/en/386641534166582375/Nutrition-religion-and-widowhood-in-Nigeria>
- Mills, Samuel Lantei, Carla Abouzahr, Jane Kim Lee, Bahie M. Rassekh, and Deborah Sarpong. 2017. *Civil registration and vital statistics (CRVS) for monitoring the Sustainable development goals (SDGS)*. Washington, D.C.: Banque mondiale. <http://documents.worldbank.org/curated/en/979321495190619598/Civil-registration-and-vital-statistics-CRVS-for-monitoring-the-Sustainable-development-goals-SDGS>
- Muñoz, Daniel Cobos. n.d. *Integration of civil registration and vital statistics systems with national ID systems: the need for process mapping*. http://crvs.gov.bd/assets/pdf/Keynote-paper-1.2_Daniel_Cobos.pdf

Nations Unies, Division de la Statistique. s.d. *Demographic and Social Statistics: Civil Registration and Vital Statistics*. <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/crvs/>

Nations Unies, Division de la Statistique. s.d. *Population registers*. <https://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/popreg/popregmethods.htm>

OMS. 2010. *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes*, 10^e révision. https://www.who.int/classifications/icd/ICD10Volume2_en_2010.pdf

OMS. 2012. *Strengthening civil registration and vital statistics for births, deaths and causes of death: Resource kit*. http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/78917/9789241504591_eng.pdf?sequence=1

OMS. s.d. *Normes d'autopsie verbale : Établissement et attribution de la cause du décès*. <https://www.who.int/healthinfo/statistics/verbalautopsystandards/en/>

OMS, et coll. 2015. *Tendances de la mortalité maternelle : 1990 to 2015*. <https://www.who.int/reproductivehealth/publications/monitoring/maternal-mortality-2015/fr/>

Plan Ltd., 2015. *Mother to child: How discrimination prevents women registering the birth of their child*. <https://plan-international.org/publications/mother-child-discrimination-and-child-registration>

Reuben, William and Flávia Carbonari. 2017. *Identification as a National Priority: The Unique Case of Peru*, Centre pour le développement mondial. <https://www.cgdev.org/publication/identification-national-priority-unique-case-peru>

Silva, Romesh. 2016. *Disentangling Sex-Differentials in Death Registration and Mortality Estimates: Preliminary Findings from Morocco and Kuwait*. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. <http://www.un.org/en/development/desa/population/events/pdf/expert/26/presentations/Session3/silva-DDMs-slides-2016-11-03.pdf>

Statistics Botswana. 2015. *Vital Statistics Report 2012*. [http://www.statsbots.org.bw/sites/default/files/publications/Vital Statistics Report 2012.pdf](http://www.statsbots.org.bw/sites/default/files/publications/Vital%20Statistics%20Report%202012.pdf)

Sumner, Cate and Santi Kusumaningrum. 2014. *AIPJ Baseline Study on Legal Identity: Indonesia's Missing Millions*. <http://www.cpcnetwork.org/wp-content/uploads/2015/02/AIPJ-PUSKAPA-BASELINE-STUDY-ON-LEGAL-IDENTITY-Indonesia-2013.pdf>

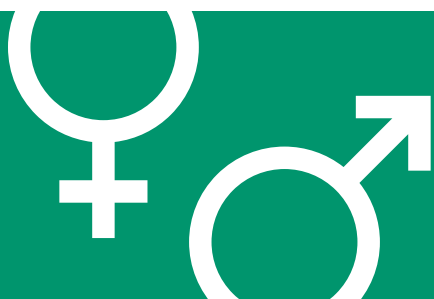
UNICEF. 2013. *Droit de chaque enfant à sa naissance : inégalités et tendances dans l'enregistrement des naissances*. https://www.unicef.org/publications/index_71514.html

UNICEF. 2016. *La situation des enfants dans le monde 2016 : l'égalité des chances pour chaque enfant*. https://www.unicef.org/french/publications/index_91711.html UNICEF. 2017. *Birth registration*. <https://data.unicef.org/topic/child-protection/birth-registration/>

UNICEF. n.d. *Birth, Marriage and Death Registration in Burundi*. <https://data.unicef.org/resources/crvs/burundi/>

Union interparlementaire. 2018. *Women in National Parliaments*. <http://archive.ipu.org/wmn-e/world.htm>

Yan, Lin. and Atika A. Kemal. 2015. *Mobile Banking Adoption and Diffusion: Enabling and Constraining Social or Financial Inclusion Among Poor Women in Pakistan?* https://aisel.aisnet.org/ecis2015_cr/96/



LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems